

VALORISATION



-THÈQUE

ACQUISITION

PAUL COTTIN

Fonds Ruralité

1ère partie - L'Europe



www.cna.lu



PORTRAIT



PAUL COTTIN

Membre fondateur et directeur de GwinZegal, le centre d'art dédié à la photographie de Guingamp en Bretagne, Paul Cottin, 62 ans, a pris sa retraite le 1er janvier 2016.

Après avoir longtemps travaillé pour le théâtre, il dirigea pendant 10 ans la galerie photographique de La Filature, scène nationale de la Ville de Mulhouse.

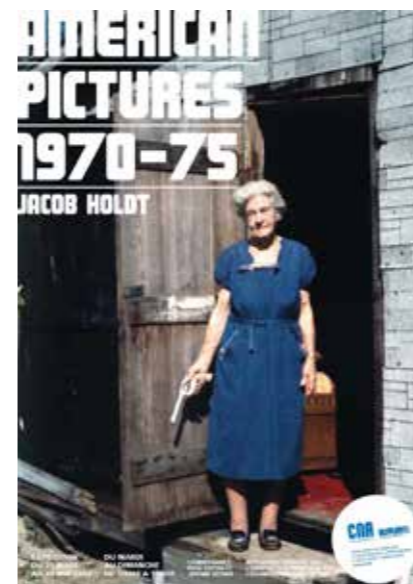
En 2006, il dirigea le centre d'art et de recherche GwinZegal et en parallèle devint le conseiller artistique de la galerie TH13 à Bern, une des galeries de la fondation d'entreprise Hermès.

Durant des années, Paul Cottin acquière des ouvrages en relation avec ses deux centres d'intérêt qui sont la représentation du monde rural et la photographie à l'échelle de l'Europe.

Un lien particulier s'est tissé entre Paul Cottin et le département photo du CNA depuis 2008. Trois expositions en collaboration avec le centre d'art GwinZegal ont eu lieu dans les différents espaces du CNA.

Une nouvelle collaboration entre le CNA et GwinZegal est en cours d'élaboration pour 2020.

La Médiathèque en collaboration avec la responsable du département Photographie du CNA, Michèle Walerich, a décidé d'acquérir l'ensemble du Fonds Ruralité.



United States 1970-1975

Jacob Holdt
Magasin 2
23.2 HOLDT HOLU



GWINZEGAL

Le Centre d'Art et de Recherche GwinZegal se définit comme une plateforme de travail pour aborder les différentes facettes de la photographie telle qu'elle se crée, se produit, se diffuse, fait l'objet d'études, s'édite, se collectionne dans notre société contemporaine.

Le projet de ce Centre d'Art s'articule entre un territoire à dominante rurale, Le Pays de Guingamp en Bretagne, et l'inscription dans un réseau en France et en Europe d'institutions poursuivant les mêmes objectifs. Notre objet est de permettre la rencontre, l'échange, l'analyse, la confrontation entre la diversité des acteurs, des pratiques et des publics autour des multiples points de vue et usages liés à la photographie tout en prenant en compte son inscription dans le champ plus vaste de l'image.

<https://www.gwinzegal.com/apropos.html>



Expositions produites par l'association en collaboration avec le CNA

ACQUISITION

L'acquisition d'œuvres monographies en vue de leur intégration dans le fonds documentaire du CNA

Le choix des acquisitions se fait en concertation entre les différents départements-services du CNA.

Le CNA informe que cette acquisition des œuvres recouvre et comprend la cession des droits.

Les œuvres deviennent par conséquent et de manière définitive la propriété du CNA. Le(s) cédant(s) ou ses ayants droits restent détenteurs du droit moral sur leurs œuvres.

Mission

Le CNA a pour mission d'assurer la sauvegarde du patrimoine audiovisuel national par dépôt légal, dépôt volontaire, don ou achat des documents audiovisuels, cinématographiques, sonores et photographiques, produits sur le territoire national. À ce jour, le fonds est estimé à près de 350 000 documents, dont environ 100 000 documents films ou vidéos, 220 000 documents photographiques et 20 000 documents sonores. Le fonds spécialisé de la médiathèque est composé de 19 407 documents au 1er janvier 2017.

Modalités de cession des œuvres

Afin d'acquérir les œuvres, le CNA veille à identifier les propriétaires des œuvres et que ces œuvres ne fassent pas l'objet d'un autre engagement d'actualité ou à venir.

Une fiche technique sur l'ensemble de la collection est établie. Cette fiche comprendra toutes les informations dont le(s) cédant(s) dispose(nt) sur les œuvres ainsi que l'historique des œuvres issues de cette collection (ventes, expositions, publications, prix...).

Obligations du CNA

Le CNA s'engage à ce que les œuvres demeurent la propriété de l'Etat luxembourgeois à durée indéterminée. Aucune cession permanente ou vente à des tiers n'est autorisée. Dans le cas où, pour des raisons particulières, il ne serait plus possible au CNA d'appliquer cette clause, les œuvres redeviendront la propriété de l'artiste-auteur concernée ou, à défaut, de ses héritiers.

Dans le respect de la notion du droit moral, le CNA s'engage à ce que les œuvres ne soient ni altérées, ni modifiées, ni reproduites de quelque manière que ce soit qui puisse entraîner un préjudice à l'honneur ou à la réputation de l'artiste-auteur concernée. Le CNA informe que cette acquisition des œuvres recouvre et comprend la cession de droits, les œuvres deviennent par conséquent et de manière définitive la propriété du CNA.

Le CNA s'engage à ce qu'à chaque présentation des œuvres, il soit fait mention de manière claire et évidente de leur origine et de leur auteur.

Le CNA s'engage à assurer la conservation des œuvres.

Le CNA s'engage à ce qu'à chaque présentation des œuvres, il soit fait mention de manière claire et évidente de leur origine et de leur auteur.

La cession des droits est exclusivement destinée à permettre au CNA de conduire sa politique de diffusion et de promotion de la création photographique en général et plus spécifiquement de la création photographique luxembourgeoise dans le cadre des missions que lui confère la loi, dans le respect des œuvres.

Droits de diffusion et de reproduction

L'intégration des œuvres au fonds documentaires du CNA comprend et inclut la cession au CNA des droits institutionnels, de prêts, de consultation sur place et d'exploitation pour la durée légale et le monde entier et notamment :

- Le droit de saisir ou de faire saisir dans une base de données appartenant au CNA toute information sur les œuvres et l'auteur-photographe.
- Le droit d'exposer les œuvres lors de projets du CNA et de les mettre à disposition de tiers pour des demandes d'exposition externes.
- Le droit d'enregistrer ou de faire enregistrer des vues des œuvres dans le cadre d'expositions et/ou des présentations possibles et futures.
- Le droit d'établir ou de faire établir, par tout procédé existant et à venir, des épreuves de diffusion (pour la presse, des publications...) des œuvres.

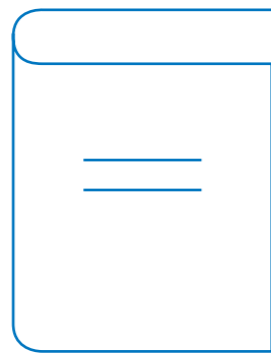
Le CNA est autorisé à mentionner les œuvres dans le cadre d'éditions sur support papier (livres, portfolios, cartes postales...), film, vidéo ou numériques (CD Rom, site Internet, base de données...), d'expositions ou de projections (diapositives, vidéo, numériques...) et ceci dans quelque pays que ce soit et sans aucun versement de droits d'auteur.

Dans le cas où une manifestation ou édition consacrée spécifiquement à un artiste ou l'auteur de la collection de monographies et produite par le CNA, dégagerait des recettes, il appartient au CNA de s'acquitter des droits d'auteur envers l'artiste ou de l'auteur concerné ou ses héritiers.

Dans le cas où un tiers déposerait une demande auprès du CNA pour une diffusion ou une reproduction d'œuvres issues de la collection, le CNA est obligatoirement tenu de demander préalablement l'accord à l'artiste ou de l'auteur concerné ou à ses héritiers. Si l'artiste ou l'auteur concerné ou ses héritiers le requièrent, cette cession de droits sera soumise à l'acquiescement de droits d'auteur envers l'artiste ou l'auteur ou ses héritiers par le tiers. Dès lors que l'artiste ou l'auteur ou ses héritiers ont exprimé leur consentement, le CNA se réserve le droit de définir, par le biais d'un contrat avec le tiers, ses propres conditions pour la mise à disposition des œuvres en question.

Droits d'auteur

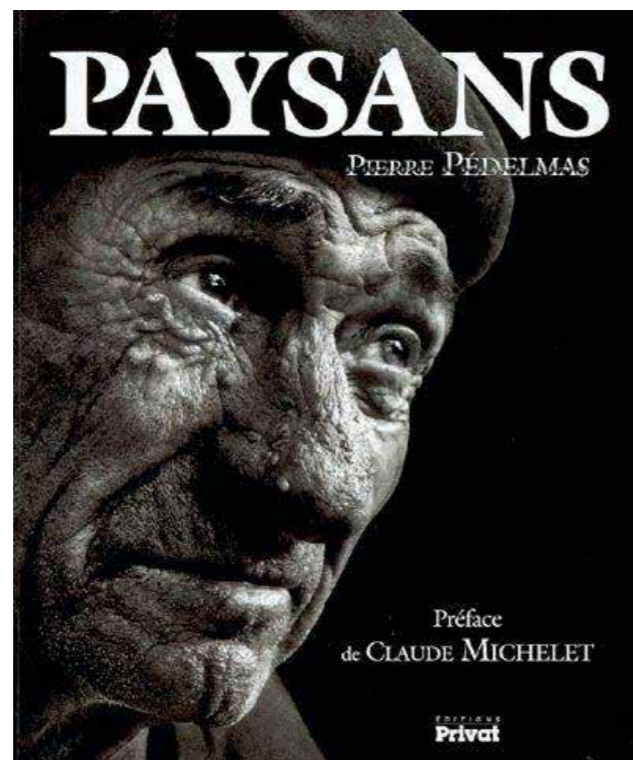
Conformément à la convention de Berne pour la protection des droits des œuvres artistiques et littéraires, le(s) cédant(s) ou ses ayants droits restent détenteurs du droit moral sur leurs œuvres.



MONO-GRAPHS

FONDS RURALITÉ

1ère partie - L'Europe



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Zemská Fotografie

Jasanský, Lukáš
25.25 JASz



SUÈDE

Langt Fran Stockholm

Engstrom JH
23.2 ENGST ENGI



ROYAUME-UNI

Actual Life

Glanville Toby
21.363 GB GLAa

Flock

Grant Ken
23.2 GRANT GRAf

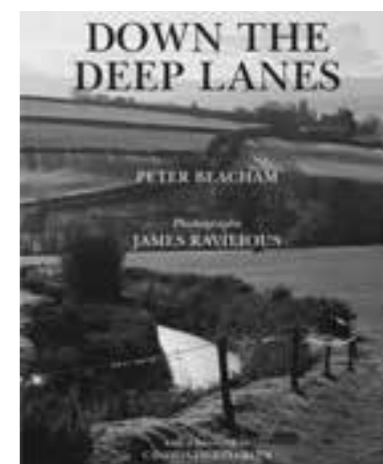


Down The Deep Lanes

Beacham Peter
21.363 GB RAVd

Something like a Nest

Sewell Andy
21.363 GB SEWs



ALLEMAGNE

Ein Deutsches Menschenbild

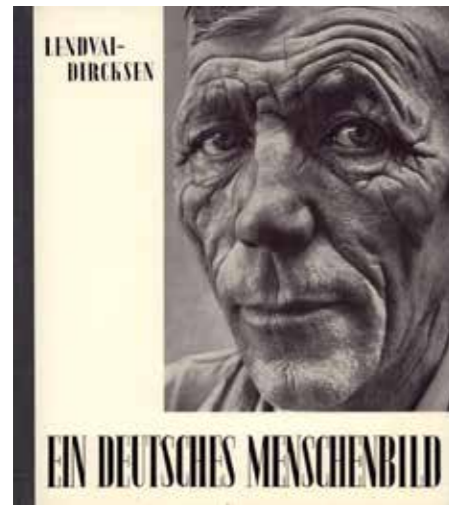
Lendvai Dircksen Erna
25.233 LEND

August. Ein Leben auf dem Lande

Secker Bettina
21.363 DE SECa

Die Halligen

Renger-Patzsch Albert
21.363 DE RENh



Dominator

Rivet Pascal
25.26 RIVd

The Good Earth

Weinand Andreas
23.2 WEINA WEIg



PAYS-BAS

Food

Wildschut Henk
21.363 NL WILf

Zand Water Veen (Harena Aqua Palus)

Haijtema Arno
21.363 NL HAIZ



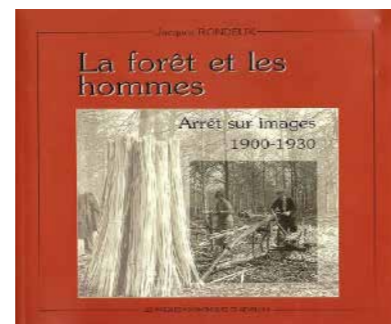
BELGIQUE

La forêt et les hommes, Arrêt sur images 1900-1930

Rondeux Jacques
25.26 RONf

Agriculture ou l'histoire photographiée des gens de la terre

Jeanne Vercheval-Vervoort
21.363 BE VERA



FRANCE

Acre

Quoi Alexandre
21.363 FR MUSa

Campagnes agricoles:

Affiches et réclames agricoles 1890-1950

Weill Alain
25.216 WEIc

Cinéastes en campagne

Hubscher Ronald
11.363 FR

Les archives de la planète/ La France

Albert Kahn, Jean Brunhes
24.13 FR KAH 1979

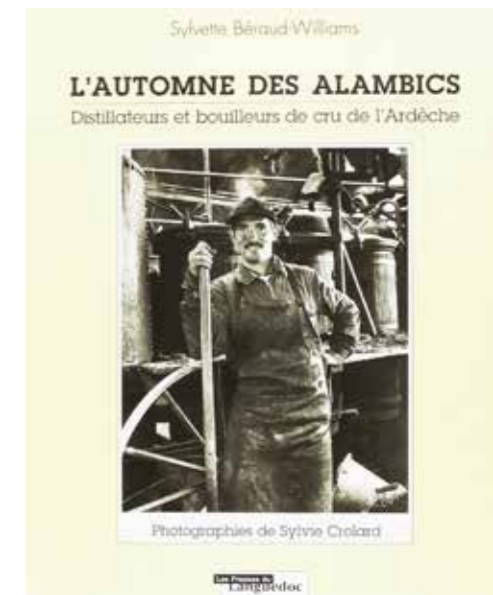


Ardenne restante

Michiels Danie
23.2 MICH MICa

Paysans, paysannes Vie et mœurs campagnardes

Renard Jules
21.363 FR RENp



Paysans

Pédelmas Pierre
21.363 FR PEDp

La ferme du Garet

Depardon Raymond
23.2 DEPAR DEPf

Valais, Vigne et Vin en lumière

Ruppen Oswald
21.363 FR RUPv

Thiérache

Michels Daniel
21.363 FR MICt

Rasclose

Geoffrey Matthieu
21.363 FR MATr

L'automne des Alambics: distillateurs et bouilleurs de cru de l'Ardèche

Sylvette Béraud-Williams
21.363 FR BERa

Paysages, paysans L'art et la terre en Europe du Moyen Âge au XXe siècle

Emmanuel Le Roy Ladurie
24.11 FR BNF 1994



HORAIRES

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
14h30-17h00
Samedi : 9h00 -13h00
Dimanche, lundi : fermé



CONTACT

mediatheque@cna.etat.lu
+352-52-24-24-1



Centre national de l'audiovisuel (CNA)

1b, rue du Centenaire
L-3475 Dudelange
www.cna.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture